



JOURNEE DE SOLIDARITE



La CFDT n'a pas demandé de négociation sur le jour de solidarité instauré par M. RAFFARIN, car elle est opposée à cette loi.

Elle demande au gouvernement de prendre ses responsabilités et d'abroger purement et simplement cette nouvelle loi inégalitaire.

En effet, celle-ci pénalise doublement les salariés du commerce :

- D'une part, ils sont contraints de travailler,
- D'autre part, ils perdent le doublement du salaire.

**TOUTEFOIS, LA CFDT SERA
PRESENTE A LA REUNION DU 29
AVRIL PROPOSEE PAR LA
DIRECTION.**